

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2006019

Signataire : MG/PC

OBJET : 64, avenue de la République : abrogation de la délibération du 15 décembre 2005 et approbation de la nouvelle convention de location avec l'O.P.H.L.M. de la ville d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°265 du 15 décembre 2005,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 19 juin 2006,

Vu le nouveau projet de convention de location à intervenir entre la commune d'Aubervilliers et l'OPHLM de la ville d'Aubervilliers,

Considérant l'intérêt d'utiliser un espace urbain afin d'y implanter des services municipaux,

Vu le budget communal,

A l'unanimité, Monsieur Gérard DEL MONTE n'ayant pas pris part au vote,

DELIBERE :

ARTICLE UN : Abroge la délibération n°265 du 15 décembre 2005.

ARTICLE DEUX : Autorise le maire à signer la convention de location relative au volume construit par l'O.P.H.L.M. au 64, avenue de la République représentant une surface utile de 388,35m² pour un loyer annuel de 159 124€ HT et hors charges pour une durée de 10 ans renouvelable à compter du 1^{er} décembre 2006.

Le Maire